

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 8 avril 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-21 FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE EAU POTABLE**

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

Suite à la décision de gérer en régie avec prestations de services l'exploitation de son service assainissement et eau potable à compter du 1er janvier 2020, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à recruter des agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000.

Chaque emploi des agents du SPIC fait l'objet d'une classification par groupe de I à VIII (en fonction du niveau d'emploi), selon la complexité/technicité, l'autonomie/initiative, la responsabilité (sur les hommes et les résultats), les connaissances/expérience.

Suite à la résiliation anticipée au 31 décembre 2020 par le délégataire SUEZ des contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement, sur le périmètre des communes de Bois-de-Haye et Aingeray, les dates de fin et de début d'exécution des prestations de la tranche optionnelle n°1 dédiée du marché 2019_PN_01 de services relatifs à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable ont été revues. Le titulaire SAUR est ainsi gestionnaire de l'exploitation de l'eau potable du secteur de Bois-de-Haye et Aingeray jusqu'au 31 décembre 2022 (avec deux renouvellements possibles d'un an, cette tranche intégrant le cas échéant la commune de Lucey, dont la délégation de service public court jusque mi-2022).

Pour le service d'assainissement dont l'équipe d'exploitation, en cours de renforcement, existait déjà, la reprise en régie de ce nouveau secteur est déjà effective.

Pour le service de l'eau potable, la reprise en régie reste la solution privilégiée qui permettra d'acquérir une taille d'équipe « critique » (binôme, suppléance, etc.). Pour consolider le service dans la perspective des nouvelles échéances de fin de contrat de DSP (Lucey à mi-2022) ou de prestations de service (Bois de Haye et Aingeray à fin 2022), le besoin complémentaire est d'environ 2 agents d'exploitation.

Afin que la Communauté ait la capacité de saisir des opportunités de recrutement d'agents compétents et expérimentés pour étoffer le service d'exploitation de l'eau potable, il est proposé de créer dès aujourd'hui les postes au tableau des effectifs et de limiter dans le même temps, à due proportion et à isocoût, le recours aux prestataires (sollicitations ponctuelles au bordereau de prix).

Nota : les prestations de service sont directement assumées par le budget annexe de l'eau potable. La masse salariale relative au service de l'eau potable est portée par le budget principal puis répercutée intégralement au budget annexe de l'eau potable, avec les charges de structure afférentes.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment le 5° de l'article R2221-72 ;
Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
Vu les délibérations n° 2018-02-03 du 22 février 2018 et 2019-01-01 du 7 février 2019, relatives au mode de gestion du service de l'assainissement et, le cas échéant, de l'eau,
Vu la délibération n° 2019-04-42 du 27 juin 2019, autorisant à recruter des agents contractuels de droit privé dans le respect de la convention collective nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie en date du 9 mars 2021,
Vu l'avis de la commission des Maires en date du 17 mars 2021 ;
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre et Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide :

- **La création de 2 postes en contrat à durée indéterminée (agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000) :**
 - 1 poste d'agent technique, emplois à temps complet, groupe IV de rémunération,
 - 1 poste d'agent technique, emplois à temps complet, groupe III de rémunération,
- **De charger le Président de constater les besoins concernés et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil ;**
étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX